



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 01 mars 2023

Date de la convocation :
22 février 2023

Membres	19
Présents	17
Pouvoirs	1
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-trois, le **premier mars** à **dix-neuf** heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Monsieur Philippe CECCONI, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Philippe JAMET, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Guillaume DELANOUE, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Nathalie BEAUFILS, Madame Angélique DUFRESNE.

Membre excusé : Madame Brigitte DELANOUE

Membres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Monsieur Patrick REGNIER.

Membre absent :

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2023-02-009

7.1.7. Finances locales - Autres documents à caractère comptable

Bilan des opérations immobilières

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Celui-ci se résume ainsi :

ACQUISITIONS				
<u>Provenance du bien</u>	<u>Section</u>	<u>N° parcelle</u>	<u>Superficie Lieu-dit</u>	<u>Prix d'achat</u>
Consorts THIBAUT	AD	516	Le Bâtiment 1 a 80	1 €
VIOT Aude	AP	911	Rue Chèvre 2 a 46 ca	4 920 €
Ligue Nationale contre le cancer	AK	640 – 642 – 644 - 646	L'Humelaie 5 a 69	1 €

Transmis en Préfecture le	06/03/2023
Reçu en Préfecture le	06/03/2023
Accusé de réception en Préfecture	
	037-213700743-20230301-2023-02-009-DE
Publication électronique le	06/03/2023

JAMET Marc	AN	212	L'Île Bastille 33 a 19	663.80 €
<u>CESSIONS</u>				
<u>Acquéreur du bien</u>	<u>Section</u>	<u>N° parcelle</u>	<u>Superficie Lieu-dit</u>	<u>Prix de vente</u>
Néant				

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du bilan des cessions réalisées en 2022, qui n'appelle pas d'observation.

Le secrétaire de séance,

Guillaume DELANOUE



Le Maire,

Gilles THIBAUT



Publication électronique le 06 mars 2023

